



Succession dettes à l'étranger

Par Smith67240

Bonjour, je vous remercie d'avance de me lire et de me renseigner si vous le pouvez.

Il s'agit ici de la succession, ma mère est encore bien de ce monde heureusement, mais elle présente une dette en Allemagne, d'un montant de 30392,56?. C'est une dette qu'elle traîne depuis des années. Lorsqu'elle était jeune, et marié à mon défunt père (divorcé entre temps), ils ont fait un crédit, dont chacun à remboursé une part après le divorce, mon père nous a quitté avec cette dette soldé mais ma mère n'a jamais pu s'en acquitter, elle est invalide et ne peut pas rembourser les mensualité demandé, elle fait des versement tout les mois mais d'un montant plus bas que le minimum demandé, elle m'a même dit vouloir arrêter de rembourser car cela fait des années qu'ils menace en envoyant des lettres l'obligeant à rembourser la totalité sous quelques semaines, mais après tant d'années ils n'ont jamais mis leurs menace de saisie sur sa pension à exécution, enfin là n'est pas la question....

Donc ce que nous nous demandions, est-ce qu'un jour si ma mère quittait ce monde, en admettant que je refuse sa succession, je refuserai également sa dette ? Je ne sais pas si cela est valable vu que c'est une dette à l'étranger ?

Et pensez vous qu'un jour, ils pourraient saisir la pension de ma mère comme ils le suggèrent depuis des années ? Et sur sa retraite un beau jour quand elle y aura le droit ?
Etant donné qu'ils ne font que menacé depuis X temps, je me demande s'ils sont vraiment en mesure de faire quoi que ce soit de tel.

Merci infiniment pour vos réponses !